

Département du Maine-et-Loire

Plan Local d'Urbanisme

de Baugé-en-Anjou

Règlement graphique

Plan de zonage

Planche n°7

Vu pour être annexé à délibération du Conseil Municipal du 26/06/2023 (Approbation suite contrôle de légalité)

Historique des évolutions :

Déclaration de projet N°1 approuvée le 15/09/2025

Déclaration de projet N°2 approuvée le 11/05/2026

Echelle 1:5000 ème

Cadastre 2023

Bâti dur

Bâti léger

Parcellaire

Commune déléguée

Cimetière

Zonage d'urbanisme

Ua : zone correspondant au tissu urbain des centre-bourgs

Ub : zone correspondant au tissu urbain des faubourgs

Ubg : secteur relatif au lotissement du golf de Baugé

Uc : zone correspondant aux quartiers pavillonnaires

Uy : zone liée aux activités industrielles, artisanales et tertiaires

Uyc : zone liée aux activités industrielles, artisanales et tertiaires

Ue : zone liée aux équipements

1AUh : zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle

2AUh : zone à urbaniser à long terme à vocation résidentielle

A : zone agricole générale

Ay1 : zone dédiée aux activités économiques de taille modérée isolées en campagne

Ay2 : zone dédiée aux activités économiques structurantes isolées en campagne

N : zone naturelle générale

Nf : zone naturelle forestière

Np : zone naturelle ayant des enjeux paysagers et environnementaux spécifiques

Nc : zone liée à l'exploitation de la carrière

Nc1 : zone dédié aux constructions, installations et ouvrages liés à la carrière

Npv : zone naturelle destinée à la production d'énergie solaire

Nj : zone correspondant aux espaces de nature dans le tissu urbain

Nl : zone naturelle à vocation de loisirs

Ng : zone liée au golf de Baugé

Ngh : zone liée au développement touristique du golf de Baugé

Nt1 : zone destinée à recevoir des activités touristiques avec des possibilités de constructions réduites

Nt2 : zone destinée à recevoir des activités touristiques avec des possibilités de constructions limitées

Ngv : zone liée aux aires d'accueil des gens du voyage

Npvt : zone liée aux terrains familiaux des gens du voyage

Nd : secteur dédié à la réhabilitation de déchetterie de baugé

(p) : indice liée aux zones incluses au sein du périmètre SPR

Eléments du patrimoine bâti et paysager protégés

Bâti remarquable à protéger (L.151-19 du CU)

Patrimoine ponctuel protégé (L.151-19 du CU)

Murs d'intérêt patrimonial à protéger (L.151-19 du CU)

Arbres remarquables à protéger (L.151-23 du CU)

Eléments du patrimoine naturel et écologique protégés

Haies, talus, alignements d'arbres à protéger (L.151-23 du CU)

Boisements et espaces paysagers à protéger (L.151-23 du CU)

Espaces boisés classés à conserver ou à créer (L.113-1 du CU)

Jardins et espaces paysagers à préserver (art. L.151-23 du CU)

Zones humides repérées (L.151-23 du CU)

Zones humides pré-localisées

Autres prescriptions

Bâtiments pouvant changer de destination vers la destination habitat (L.151-11 du CU)

Bâtiments pouvant changer de destination vers la destination industrie et artisanat (L.151-11 du CU)

Bâtiments pouvant changer de destination vers les destinations hébergement hôtelier et touristique, restauration, autres hébergements touristiques et autres équipements recevant du public (L.151-11 du CU)

Cônes de vue à préserver (L.151-23 du CU)

Marge de recul (L.111-6 du CU)

Linéaire commercial à protéger (L.151-16 du CU)

Cheminements doux à créer ou à conserver (L.151-38 du CU)

Emplacement réservé (L.151-41 du CU)

Périmètres soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-7 du CU)

Secteur avec des conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général

Périmètres de centralité commerciale (L.151-16 du CU)

0

300

600 m